



BOUCHES du RHÔNE

Déclaration liminaire UNSA Éducation - CTSD du 01/02/21

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,
Mesdames et messieurs les membres du CTSD des Bouches du Rhône,

Nous nous retrouvons ce jour pour la répartition des moyens dans le département. Les principales mesures budgétaires actées au plan national vont dégrader les conditions d'enseignement dans le second degré : l'UNSA-Éducation dénonçait déjà ces choix l'an passé. Les moyens prévus ne feront qu'accentuer la mise sous tension des établissements.

Malgré la création de postes dans le premier degré, nous voyons cette année la suppression de **19 postes dans le secondaire** et leur compensation par **35 HSA**, et ce avec une augmentation démographique de **728 élèves**. Nous déplorons ce choix qui complexifie l'organisation des établissements, fait obstacle au fonctionnement des collectifs pédagogiques, ajoute de la pression pour des personnels surchargés et à la limite de la rupture.

Une telle approche nie la réalité des défis éducatifs et pédagogiques qui se seront encore accrus après plus d'une année de scolarité impactée par la pandémie de la Covid 19. Elle entérine les carences du système en matière de formation à la mise en œuvre du principe de laïcité mettant ainsi en évidence le fossé entre les propos fermes sur la laïcité et les moyens dédiés effectivement sur le terrain pour faire vivre ce principe. Elle refuse les moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin. Enfin, ces mesures viennent empêcher la mise en œuvre sereine des réformes. Cette carte scolaire vient accentuer la crise des moyens du second degré, déjà très affaibli par les cartes scolaires précédentes. L'organisation des établissements ne relève plus du défi mais des renoncements à l'essentiel. Les principaux acteurs que sont les personnels et les élèves n'ont aucune autre issue que de subir cette dégradation au détriment de leurs conditions de travail pour les premiers et d'apprentissage pour les seconds. M. le DASEN, les personnels des collèges sont épuisés, et particulièrement ceux de la vie scolaire, qui ne gèrent plus les incidents quotidiens. L'Unsa-Éducation demande d'impulser de la souplesse dans la gestion des flux en collège, en introduisant la possibilité de recourir à l'alternance des groupes.

D'autres domaines appellent eux aussi une réaction. Ils ont, depuis trop longtemps, été ignorés : c'est notamment le cas de la sous-administration de notre

ministère. La surcharge de travail pour les personnels a atteint les limites du supportable et si rien n'est fait pour apporter une réponse, les ambitions du ministère en matière d'amélioration de la gestion des ressources humaines, pourtant affichées comme une priorité, seront d'emblée obérées par la réalité.

Pour la vision globale que promeut l'UNSA-Éducation, notre système est également gravement fragilisé par son sous-investissement des missions accomplies par les personnels sociaux et de santé. Force est de constater que les professionnels de santé notamment ne veulent plus venir travailler à l'Éducation nationale. Un état critique a été atteint, à tel point que seule une véritable revalorisation de leurs métiers et de leurs conditions de travail pourrait inverser la tendance.

En dernier lieu, l'UNSA-Éducation est également demandeuse de perspectives pour donner à l'École inclusive les outils de sa réussite, notamment en donnant aux établissements les moyens d'être complètement des lieux de vie et d'éducation globale en renforçant les vies scolaires.

Ces revendications ont été portées au ministère.

Enfin, le projet de loi de décentralisation, différenciation et déconcentration et à présent décomplexification dite loi 4D prévoit le transfert de la « médecine scolaire » aux départements et évoque pour les adjoints gestionnaires des collèges et lycées une autorité « conjointe » du chef d'établissement et de la collectivité. Cela provoque des inquiétudes fortes et une colère légitime des personnels concernés et des équipes. Nous le réaffirmons, il est possible d'améliorer le fonctionnement des établissements et les relations avec les collectivités mais la décentralisation des personnels n'est pas une voie qui le permet.

Pour terminer cette longue déclaration liminaire, nous ne manquerons pas de rappeler notre ferme opposition à la perte des dispositifs de gestion transparents qui ont fait leurs preuves et qui dans le cadre du dialogue social, régulaient les liens entre les employeurs publics et les agents (CAP, CHS-CT notamment).

L'opacité ainsi créée dans les mobilités ou les promotions pour les personnels administratifs santé sociaux et pour les enseignants, va inévitablement engendrer une suspicion généralisée qui, à terme, conduira à un réel mécontentement et à des difficultés dans le fonctionnement du service public.

C'est pourquoi, nous espérons qu'à défaut de CAP siégeant sur ces sujets, vous puissiez, Monsieur le DASEN, convaincre notre Recteur de mettre en place des groupes de travail spécifiques dès cette année, afin de continuer à croiser nos expertises. Notre employeur ne peut qu'y gagner en procédant ainsi.

Nous vous remercions de votre attention.

Les membres désignés pour l'UNSA-Éducation